



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1346/2024
Date de la séance du CE : 18 décembre 2024
Direction : Direction de la sécurité
N° d'affaire : 2023.SIDGS.558
Classification : Non classifié

Loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) Ouverture de la procédure de consultation

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la sécurité, arrête :

La Direction de la sécurité est habilitée à ouvrir une procédure de consultation concernant la loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC). La procédure de consultation dure jusqu'au 21 mars 2025.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Toutes les Directions
– Chancellerie d'État

Pièces jointes
– Projet d'acte législatif
– Rapport